

## **E. Modalités de paiement :**

- périodicité du paiement<sup>(10)</sup> :  trimestrielle  mensuelle • paiement : à échoir

• date ou période de paiement :

• le cas échéant, lieu de paiement :

• Montant total dû à la première échéance de paiement pour une période complète de location :

### **Détail :**

• Loyer mensuel hors complément de loyer éventuel :

• Complément de loyer éventuel :

• Provisions/forfait de charges :

• Contribution pour le partage des économies de charges :

• Assurance récupérable pour le compte du locataire (en cas de colocation) :

**Soit un total de :**

Conformément à l'article 21 de la Loi du 6 juillet 1989, le locataire accepte expressément que les quittances, comme tout autre document, lui soit transmis par voie dématérialisée.

## **F. Exclusivement lors d'un renouvellement de contrat, modalités de réévaluation d'un loyer manifestement sous-évalué**

### **1. Montant de la hausse ou de la baisse de loyer mensuel** (en Euros) :

### **2. Modalité d'application annuelle de la hausse** (*par tiers ou par sixième selon la durée du contrat et le montant de la hausse de loyer*) :

## **TRAVAUX**

**A.** Montant et nature des travaux d'amélioration ou de mise en conformité avec les caractéristiques de décence effectués depuis la fin du dernier contrat de location ou depuis le dernier renouvellement :

Montant et nature des travaux d'amélioration effectués au cours des six derniers mois

**B.** Majoration du loyer en cours de bail consécutive à des travaux d'amélioration entrepris par le bailleur (nature des travaux, modalités d'exécution, délai de réalisation ainsi que montant de la majoration du loyer)<sup>(11)</sup> :

**C.** Diminution de loyer en cours de bail consécutive à des travaux entrepris par le locataire (durée de cette diminution et, en cas de départ anticipé du locataire, modalités de son dédommagement sur justification des dépenses effectuées) :

